

REPUBLIQUE DU SENEGAL  
Un Peuple - Un But - Une Foi

**MINISTERE DE LA FAMILLE ET  
DE LA SOLIDARITE NATIONALE**

**PROJET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE  
FAD - FND**

Ref: Prêt FAD/N°F/SEN/PAU-LUT/99/22 du 19/08/99  
Prêt: FND/N°286 du 25/05/99

**TERMES DE REFERENCE ETUDE DU MILIEU DU  
PROJET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE  
FAD - FND**

Décembre 2000

# PROJET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

Réf : FAD/N°F/SEN/LUT - PAU/99/22

## TERMES DE REFERENCE DE L'ETUDE DU MILIEU

### I. PRESENTATION ET CONTEXTE DU PROJET

Elaboré comme un des instruments de mise en œuvre du Programme National de Lutte contre la Pauvreté au Sénégal, le projet de lutte contre la pauvreté, financé conjointement par le Gouvernement sénégalais, la Banque Africaine de Développement et le Fonds Nordique de Développement et domicilié au Ministère de la Famille et de la Solidarité Nationale, vient sans nul doute renforcer les acquis du Projet d'Appui aux Groupements de Promotion Féminine. Il vise à contribuer à la réduction de la pauvreté par, l'élévation du niveau éducatif, des compétences techniques et professionnelles, l'accroissement des capacités d'auto-promotion et de génération de revenus des groupes cibles et la promotion de leur accès aux services sociaux de base.

Le Programme de Lutte Contre la Pauvreté (PLCP) interviendra dans les mêmes régions que celles initialement ciblées par l'ancien projet d'appui aux groupements de promotion féminine, que sont : Dakar, Tambacounda, Kolda, Diourbel et Thiès d'où l'accent sera mis, au niveau de chacune, dans un département jugé prioritaire. Ces départements qui recevront 70 % des investissements contre 30 % pour les zones restantes sont : Pikine pour la région de Dakar, Mbour pour la région de Thiès, Tambacounda pour la région de Tambacounda, Bambey pour la région de Diourbel et Sédhiou pour la région de Kolda.

Pour atteindre les objectifs du projet, quatre composantes seront mises en œuvre : 1) Renforcement des capacités des bénéficiaires et des partenaires ; 2) Micro-finance et activités génératrices de revenus ; 3) Infrastructures- Equipements et Hydrauliques ; 4) Gestion du Projet.

La démarche et la stratégie de mise en œuvre du projet seront sous-tendues par les principes de ciblage des zones et des groupes défavorisés (femmes, enfants, des jeunes et handicapés, etc...), d'approche participative, d'intégration, de l'approche genre, du principe de la décentralisation, du faire-faire, de pérennisation des actions et de partenariat.

### II. JUSTIFICATION DE L'ETUDE

Devenus de plus en plus centrale dans les politiques économique et sociale, la lutte contre la pauvreté par des actions de renforcement de capacités des groupes cibles requiert l'utilisation d'approches et stratégies appropriées basées, pour l'essentiel, sur des principes claires comme ceux retenus par le projet. L'intégration de ces principes dans la démarche et les stratégies de mise en œuvre adéquate et efficace du projet

nécessite, dès le départ, une bonne connaissance du milieu, de la cible bénéficiaire et des partenaires qui prendront part à l'exécution des activités dans une parfaite synergie.

En effet, le principe :

- de **participation** voudrait qu'on caractérise davantage la cible et les partenaires et adopte à leur endroit un ou des modes d'implication et de contractualisation appropriés ;
- de **l'approche genre** exige qu'on ait une idée des situations relationnelles entre les hommes et les femmes et éventuellement, entre pauvres et non pauvres;
- du **faire faire** requiert qu'on sache quels sont les acteurs potentiels (ONG, OCB, SFD, entreprises privées, etc...) susceptibles de prendre, de façon efficiente, part, en tant qu'opérateurs, à la mise en œuvre du projet et quels sont leurs caractéristiques;
- **d'intégration** recommande qu'on connaisse les situations des cibles pour chaque domaine afin de déterminer des stratégies par composante, mais aussi et surtout, une stratégie d'ensemble permettant une combinaison optimale des actions pour garantir l'atteinte des objectifs du projet ;
- de **décentralisation** appelle une maîtrise des réalités au point de vue administrative et domaine de compétence pour s'inscrire efficacement dans l'optique d'une telle politique à la base.

Aussi, est-il important de noter que certaines des données d'analyse de la situation de base, insuffisamment désagrégées selon le genre et les disparités en matière de pauvreté à l'échelle de l'ensemble des zones (village, quartier, arrondissement), contenues dans le rapport d'évaluation ne sont plus très actuelles. Par conséquent, elles doivent être révisées pour intégrer les données récemment produites et celles à collecter dans la présente étude. Cette actualisation s'avère par ailleurs d'autant plus nécessaire que les activités de suivi et d'évaluation périodique à mener tout au long de l'exécution du projet nécessitent l'utilisation de données de départ pertinentes et d'indicateurs fiables objectivement vérifiables pour chacune des composantes et l'ensemble du projet.

### **III. OBJECTIFS DE L'ETUDE**

Ainsi justifiée, l'étude de milieu a pour finalité de contribuer à la connaissance voire la maîtrise du milieu et de l'environnement du projet en vue d'affiner les stratégies d'intervention dans les différentes zones qui seront ciblées. En somme, l'étude a pour objectif général l'établissement d'une situation de référence.

Plus spécifiquement, l'étude permettrait :

- de disposer de données de base (désagrégées autant que possible et à l'échelle des zones administratives qui seront retenues) sur la pauvreté dans les différentes régions concernées ;
- de préciser et caractériser davantage la cible tout en identifiant leurs problèmes et besoins prioritaires pour ce qui est des aspects portant sur les composantes du projet ;
- de mettre en évidence les potentialités, opportunités et contraintes des zones et de la cible susceptibles d'être pris en compte pour accroître l'efficacité des actions à mener ;

- de connaître les partenaires et acteurs potentiels intervenant dans la zone visée, en prenant soin, de dégager leurs caractéristiques et une typologie de ces structures, leurs types d'intervention, leurs capacités à prendre part éventuellement aux activités du projet selon les domaines de spécialisation et les besoins de renforcement de leurs capacités ;
- de disposer de données de suivi et d'évaluation portant sur la situation de référence du projet ;

#### **IV. METHODOLOGIE ET OUTILS DE RECUEIL DE DONNEES**

Sur la base des objectifs de l'étude, des principes retenus par le projet et de l'organisation prévue pour la réalisation de l'étude, les consultants définiront, sur la base de leurs mandats respectifs et des points de synergie, la méthodologie à utiliser pendant toute la durée de l'étude. A cette fin, des échanges de vue seront organisés entre les consultants et l'équipe du projet pour préciser tout aspect pouvant faciliter l'élaboration et la finalisation de la méthodologie.

Dans tous les cas, les méthodologies qui seront proposées devront privilégier l'utilisation des techniques d'enquêtes quantitative et qualitative. Pour cela, des questionnaires et guides d'enquête appropriés seront conçus et administrés après avoir été testés et validés, au besoin. En ce qui concerne le recueil de données qualitatives, il est recommandé l'utilisation des outils et méthodes de recherche participative comme ceux de la méthode accélérée de recherche participative (MARP) qui permettent de garantir la participation effective des bénéficiaires à la collecte de données afin qu'ils s'en approprient facilement par la suite.

#### **V. MANDATS ET RESULTATS ATTENDUS DES CONSULTANTS**

##### **5.1 Mandats et résultats attendus de la DPS**

##### **5.1.1 Mandat du consultant**

La Direction de la Prévision et de la Statistique devra, pour la mise en œuvre de la présente étude, réaliser le mandat ci-dessous défini :

- a) Concevoir, présenter et faire valider la méthodologie et les outils à utiliser pour l'exécution des mandats ;
- b) Utiliser les données déjà disponibles auprès de ses services pour aider à préciser le champ et l'envergure des travaux de collecte de données au niveau des zones du projet ou toute autre source pertinente;
- c) Collecter les données quantitatives nécessaires à la détermination du niveau de pauvreté dans les zones visées. Ces données devront être désagrégées selon le genre, si possible, par catégorie sociale et aux échelles régionales, départementales et locales (arrondissement, communauté rurale et village) ; On prendra soin de définir des critères pertinents axés principalement sur l'éducation, la formation, l'alphabétisation/IEC, aux moyens et facteurs de production notamment à la micro-finance, aux infrastructures et équipements d'allègement et hydraulique (niveaux d'accès...)

- d) Déterminer, sur la base des critères qui seront retenus, des indicateurs pertinents permettant, d'une part, d'évaluer le niveau de pauvreté dans les zones visées, et d'autre part, de définir des indicateurs objectivement vérifiables utilisables pour le suivi et l'évaluation des activités du projet ;
- e) Participer aux différentes activités de supervision, de coordination, de restitution et validation de l'étude ;
- f) Coopérer avec le bureau d'études en général et en particulier pour ce qui est des aspects qualitatifs et de l'utilisation de méthodes de recueil de données selon l'approche participative et genre.

### **5.1.2 Résultats attendus**

Sur la base de son mandat, la Direction de la Prévision et de la statistique aura à produire un rapport d'étude dégageant un profil de pauvreté des zones visées qui ferait apparaître les situations à l'échelle régionale, départementale, arrondissement, communauté rurale, et si possible, au niveau village et quartier. Les données qualitatives et quantitatives du rapport devront être désagrégées selon le genre. Le rapport devra être présenté sous forme de situation de référence actuelle des zones du projet ; il devra comporter des indicateurs de base orientés notamment sur les différentes composantes du projet.

## **5.2. Mandats et résultats attendus du Bureau d'Etudes**

### **5.2.1. Mandat du Bureau d'Etudes**

Dans le cadre de l'étude, le Bureau d'étude devra:

- a) Concevoir, présenter et valider la méthodologie et les outils à utiliser pour l'exécution des mandats ;
- b) Inventorier les ONG, les SFD, OCB, entreprises ou autres structures intervenant dans les localités du projet ;
- c) Caractériser ces structures et dégager une typologie de leur profil et domaines d'intervention ;
- d) Identifier les domaines de complémentarités et de synergie potentiels entre intervenants ;
- e) Identifier les besoins, potentialités, opportunités d'appui des populations cibles des zones visées en tenant naturellement compte des différentes composantes du projet ;
- f) Collaborer avec la DPS pour assurer la prise en compte de l'approche genre et des outils et méthodes participatives ;
- g) Identifier, avec la DPS, l'équipe du projet et autres acteurs concernés et les cibles prioritaires éligibles aux interventions retenues par le projet ;

Pour ce faire, l'accent sera mis sur les aspects suivants :

### **Alphabétisation IEC**

En rapport avec la DPS, dégager, par localité, la situation actuelle en matière d'analphabétisme et d'accès aux programmes et activités d'alphabétisation ; identifier les différents opérateurs (ONG/OCB et autres) intervenant dans le domaine et dans chacune des zones ; déterminer les acquis et potentialités de chacune des zones (disponibilité des ressources humaines, du matériel pédagogique et didactique, des infrastructures d'accueil des apprenants...); repérer les thèmes majeurs d'IEC intégrés dans les manuels vulgarisés dans le milieu ; évaluer les besoins de renforcement des capacités des opérateurs, partenaires et assistants susceptibles d'être impliqués dans la mise en œuvre des activités d'alphabétisation et d'IEC ; identifier les modes de participation des bénéficiaires aux programmes et la nature des contributions des populations aux activités d'alphabétisation. ( cf documents annexes des TDR.)

### **Micro-finance**

Préciser le niveau de couverture des zones visées en micro-finance, identifier et caractériser les différents opérateurs (SFD, ONG, OCB et autres) intervenant dans la zone en prenant soin : de mettre en évidence ceux qui sont plus proches des groupes que cibleront le projet ; d'évaluer les capacités de ces derniers à développer et conduire des initiatives en micro finance (épargne et de crédit) et promouvoir auprès des pauvres des activités génératrices de revenus. On dégagera les types de services et produits de micro financement offerts par les opérateurs identifiés, les activités porteuses et potentialités économiques de la zone pour enfin estimer si possible les besoins en ressources financières. (cf document annexe).

### **Hydraulique – Infrastructures – Equipements**

Déterminer le niveau de couverture des zones cibles en infrastructures rurales équipements (puits, moulins, cases de santé, garderies communautaires, cases –foyers, ect...). Apprécier la fonctionnalité de ces infrastructures et équipements ; Identifier les intervenants en matière d'entretien, de réparation des équipements et infrastructures ; Evaluer les besoins des populations visées en infrastructures et équipements et leurs capacités à les entretenir et les gérer techniquement et économiquement. L'approche genre devra être particulièrement de rigueur dans ce domaine traditionnellement réservé aux hommes..

#### **5.2.2. Résultats attendus**

Le Bureau d'étude devra produire un rapport suffisamment axé sur les préoccupations et thèmes soulevés au niveau du mandat . Outre les résultats qui seront présentés sous forme analytique, le rapport devrait comporter des fiches d'identification des différents intervenants recensés sur le terrain. Les données qualitatives et quantitatives qui seront présentées dans le rapport devront être suffisamment désagrégées selon le genre et présentées sous forme de situation de référence actuelle des zones du projet. Le rapport

devra comporter des indicateurs de base orientés notamment sur les différentes composantes du projet.

## **VI. ORGANISATION, COORDINATION ET SUPERVISION DE L'ETUDE**

Etant donné les objectifs de l'étude, la multiplicité, l'importance et la nature des questions à aborder pour mener à bien les travaux, l'étendue des zones à couvrir et la nécessité d'impliquer les personnes ressources du projet et celles des services déconcentrés partenaires à la base (Développement communautés et CERP), l'étude sera découpée en deux volets intégrés qui seront conduits concomitamment par la Direction de la Prévision et de la Statistique (DPS) et un Bureau d'Etudes. Chacun, en ce qui le concerne, exécutera ses tâches spécifiques. Toutefois, la DPS et le Bureau d'Etudes travailleront naturellement en synergie et collaboreront étroitement afin de produire, au terme de l'étude, un rapport unique.

La supervision et la coordination des travaux sera assurée par le Bureau de Gestion du Projet (BGP) pour ce qui est du niveau national et par les Unités Régionales de gestion (URG) pour ce qui est des activités décentralisées dans les cinq (5) régions.

Pour intégrer dès le départ l'approche participative, garantir une démarche et un travail d'équipe entre d'une part, les deux consultants et d'autre part, l'équipe du projet, des réunions périodiques seront organisées au niveau national et régional pour l'examen et la validation des méthodologies et produits attendus des deux consultants. Des séminaires de restitution, auxquels prendront part les équipes du projet, les partenaires, acteurs potentiels, bénéficiaires et les deux consultants seront organisés au niveau national et dans les différentes régions.

## **VII. DUREE ET CALENDRIER DE L'ETUDE**

La présente étude est prévue pour être réalisée dans un délais de 3 mois. Pour la réalisation des différentes tâches de l'étude, un chronogramme d'ensemble et des chronogrammes spécifiques à chaque consultant seront conçus par la DPS et le Bureau d'Etudes. Les consultants devront, à cet effet, prendre en compte le planning d'activités déjà établi par BGP. Ces chronogrammes devront être élaborés de manière à faire apparaître, sous forme de phases, les différentes tâches des consultants et les tâches et activités liées au suivi et à la coordination des travaux. Ces tâches seront naturellement découpées en phase de manière à faire apparaître celles qui sont parallèles, celles qui se suivent et enfin celles pouvant être réalisées de manière concomitantes. Les chronogrammes devront être validés par l'UGP.

## **VIII. ETAPES A SUIVRE POUR LE DEROULEMENT L'ETUDE**

- Elaboration, analyse et validation des TDR au niveau interne (équipe) ;
- Séances élargies d'analyse et de validation des termes de référence ;
- Elaboration et examen des méthodologies proposées par les consultants /Lancement ;
- Consultation restreinte pour le choix d'un bureau d'étude ;
- Contractualisation avec la DPS et le Bureau d'Etude ;

- Elaborer des outils et des plans de recueil de données,
- Identification et recrutement des enquêteurs ;
- Formation des enquêteurs, contrôleurs et superviseurs,
- Travaux d'enquête de terrain ;
- Exploitation et Analyse des données recueillies ;
- Elaboration des produits attendus ;
- Restitution et validation des résultats de l'étude au niveau régional et national.

#### **IX. MOYENS A MOBILISER**

La réalisation de la présente mission nécessitera la mobilisation de ressources humaines et matérielles importantes. Ces ressources seront composées des personnes (enquêteurs, superviseurs, contrôleurs, experts et personnel de soutien) membres des équipes constituées par la DPS et le Bureau d'étude. Prendront part à l'exécution de l'étude, les agents des services de développement communautaire et des centres d'expansion rurale. Par ailleurs, les agents du projet participeront à l'exécution de ladite mission en vue de se familiariser avec les réalités du milieu où ils devront intervenir.

Pour ce qui est de la logistique ( moyens de transport, matériel informatique et de reproduction, support de collecte de données, etc...), la direction du projet recevra et examinera les propositions de la DPS et du Bureau d'étude.

#### **IX. RESULTAT FINAL DE LA MISSION**

Au terme de la mission, deux rapports portant sur les mandats respectifs des deux consultants seront disponibles. Sur la base de ces derniers qui seront produits par chacun des deux consultants, la Direction de la Prévision et de la statistique et le Bureau d'étude produiront ensemble un rapport de synthèse des données recueillies. Ce rapport devra mettre en évidence la situation des zones visées de manière à dégager un portrait clair du milieu qui ferait ressortir les différentes préoccupations abordées au niveau des mandats et des documents annexés. Le rapport de synthèse devra dégager des orientations quant à la stratégie de ciblage à adopter, le mode d'implication des bénéficiaires et de mobilisation des partenaires.